

DOCUMENT S/11266*

Lettre, en date du 15 avril 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant de la République arabe syrienne

[Original : français]
[15 avril 1974]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la dernière et dangereuse agression israélienne contre la Syrie, en violation persistante des résolutions 338 (1973) et 339 (1973) du Conseil de sécurité.

Le 13 avril 1974, les forces israéliennes ont déclenché un tir d'artillerie contre la ligne de défense syrienne située à la position 2814 au mont Hermon, à partir de 10 heures jusqu'à 12 heures (heure locale). Les forces aériennes israéliennes ont déclenché des attaques contre la même ligne à partir de 14 heures jusqu'à 18 heures. Le lendemain, 14 avril, de très bonne heure le matin, les forces israéliennes ont repris leurs attaques agressives avec l'artillerie et les forces aériennes contre les lignes de défense syriennes situées au mont Hermon. Ces attaques ont été suivies par le débarquement de forces israéliennes à la position 2814 du mont Hermon, position où les forces syriennes étaient en place bien avant la guerre d'octobre 1973.

L'occupation par Israël de nouvelles positions reflète sa politique d'agression, d'expansion et de provocation, qui amène la situation actuelle à un stade grave d'escalades et d'hostilités persistantes qui vont en augmentant

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9518.

de jour en jour. Mon gouvernement proteste énergiquement contre cette nouvelle agression israélienne et demande à l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir prendre les mesures nécessaires et urgentes afin que les forces israéliennes se retirent immédiatement des positions mentionnées et que les tentatives israéliennes de provocation soient arrêtées. Mon gouvernement saisit cette occasion pour attirer, une fois de plus, l'attention du Conseil de sécurité et des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les violations persistantes dangereuses des résolutions 338 (1973) et 339 (1973) du Conseil de sécurité commises par Israël et sur la gravité de cette nouvelle escalade d'agression et d'occupation, qui a pour cause unique et directe la politique agressive et expansionniste d'Israël et qui détruit les principes essentiels de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Haïssam KELANI*

DOCUMENT S/11267*

Lettre, en date du 16 avril 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant d'Israël

[Original : anglais]
[16 avril 1974]

D'ordre de mon gouvernement et suite à la lettre que je vous ai adressée le 10 avril 1974 [S/11257] au sujet de la persistance des attaques armées syriennes le long de la ligne du cessez-le-feu, je tiens à vous informer que la Syrie a poursuivi et intensifié ses actes d'agression pendant la période du 10 au 15 avril inclus.

Au cours de cette période, la Syrie a déclenché 43 attaques d'artillerie et ouvert un tir de missile sol-air dans trois cas et un tir de missile antichar dans un cas. Les 12, 13 et 14 avril, les forces syriennes ont fait des incursions armées et livré des assauts de l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu, dans le secteur du mont Hermon, obligeant les forces de défense israéliennes à riposter pour se défendre afin de préserver l'intégrité de la ligne du cessez-le-feu et de repousser les attaques syriennes. Ces attaques de la Syrie ont causé des pertes en vies humaines.

Les rapports des observateurs militaires de l'ONU, dont les postes et les patrouilles n'ont pas été épargnés par les attaques syriennes, continuent de faire état de cette campagne d'agression de la Syrie.

Les allégations sans fondement concernant la situation contenues dans les lettres qui vous sont adressées

par le représentant permanent de la Syrie sont réfutées par le propre gouvernement de ce dernier.

C'est ainsi que le président Assad, alors qu'il se trouvait en Union soviétique, a déclaré le 11 avril que, pour ce qui était de la Syrie, la guerre d'octobre se poursuivait et ne prendrait fin que lorsque deux objectifs auraient été atteints, à savoir le retrait total et la restauration des droits des Palestiniens. Le 15 avril, Radio-Damas a cité des paroles que le président Assad aurait prononcées le même jour à Moscou, selon lesquelles la Syrie était "déterminée à poursuivre la lutte jusqu'à la défaite d'Israël".

En outre, le présentateur des programmes diffusés sur la télévision gouvernementale syrienne a déclaré, le 13 avril, que le Gouvernement syrien estimait que l'accord de cessez-le-feu était nul et non avenue et que la Syrie était en état de guerre avec Israël.

Aujourd'hui même, 16 avril, à l'heure où j'écris cette lettre, les attaques d'artillerie de la Syrie se poursuivent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Yosef TEKOAH*

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9519.